



PAR COURRIEL

Québec, le 15 avril 2024

Madame Lysanne Girard  
Gérante de projets  
Ministère des Transports et de la Mobilité durable  
[Lysanne.Girard@transport.gouv.qc.ca](mailto:Lysanne.Girard@transport.gouv.qc.ca)



INFORMER

**Objet : Projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac – Questions complémentaires – DQ2**

---

Madame,



CONSULTER

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **17 avril 2024 à 16h** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.



ENQUÊTER

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Mathieu Giroux  
Coordonnateur du secrétariat de la commission

p. j. : Questions

Lors de la première partie de l'audience publique pour le projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac, plusieurs questions ont été posées concernant la section du chemin du Moulin-à-Baude reliant les dunes à la route 138, qui deviendrait l'entrée principale du futur parc et qui serait transformée par le Ministère en route collectrice.

1. Vous avez déposé le plan de la route collectrice. Veuillez préciser quelle est actuellement la largeur de la route et l'emprise de cette section du chemin du Moulin-à-Baude. Quelle sera l'emprise lorsque sa réfection sera terminée?
2. Cette section du chemin est située en bonne partie dans un milieu qui est conservé à l'état sauvage par les propriétaires la bordant. Est-ce que des études sur l'impact des travaux de réfection sur le milieu ont été effectuées? Si oui, avec quels résultats? Si non, seront-elles réalisées et de quelle nature seront-elles?
3. Plus précisément, est-ce qu'un inventaire faunique et floristique sera effectué? Si oui, veuillez détailler brièvement en quoi il consistera et à quel moment il sera fait.
4. Avez-vous évalué l'impact qu'aurait une route plus large et plus fréquentée sur la faune? Si oui, quel est-il? Si non, pourquoi?
5. Comment les propriétaires de terrains bordant le chemin du Moulin-à-Baude seront-ils consultés avant et pendant les travaux?
6. Après la réfection, de quelle façon les propriétaires riverains pourront-ils communiquer avec le Ministère s'ils ont des préoccupations ou des plaintes à formuler?
7. Comment vous assurerez-vous de la sécurité et du respect de la limite de vitesse sur la future route collectrice?
8. Pour aider à se représenter le résultat final, est-ce qu'une route collectrice donnant accès à un parc national de la région possède des caractéristiques semblables à celle prévue pour le chemin du Moulin-à-Baude? Si oui, laquelle?
9. Comment se ferait l'arrimage des calendriers entre la réfection du chemin et les travaux dans le parc en vue de son ouverture ? Est-ce que le chemin pourrait être terminé après l'ouverture et si oui, quel délai considérez-vous raisonnable?